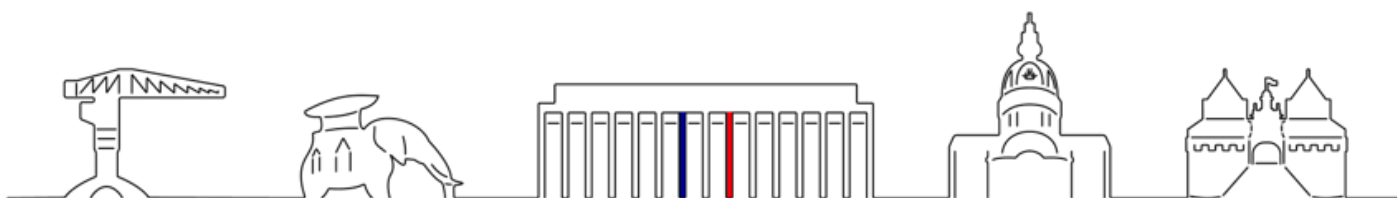


JUSTICE

Bilan d'activité de l'année 2025



Page de couverture : crédit photo © Hélène Manent

Textes, mise en page : Messieurs les chefs de juridiction et leurs cabinets

Statistiques: Messieurs les chefs de juridiction et l'équipe des directeurs des services de
greffe judiciaires

SOMMAIRE

Éditorial

Rétrospective 2025

Les statistiques de la juridiction

p.13 Activité civile

p.16 Activité pénale

p.21 Activité du juge des libertés et de la détention

p.23 Activité du tribunal pour enfant

p.25 Activité du pôle social

p.26 Bureau d'aide juridictionnelle

p.26 Frais de justice

p.27 Budget

EDITORIAL

L'audience solennelle de rentrée est un moment fort de la vie d'une juridiction. Elle a pour fonction de dresser le bilan de l'année écoulée mais aussi d'aborder un sujet d'actualité, un sujet d'intérêt juridique ou judiciaire.

Cette année 2025 aura été remarquablement dense. Dès le 27 janvier, le parquet de Nantes et celui de Saint-Nazaire ont conclu avec le centre hospitalier un protocole pour la prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide ou d'un homicide.

Le tribunal a officialisé son partenariat avec l'association Ose ton futur afin de contribuer à lever les barrières qui empêchent nos collégiens et lycéens d'envisager l'exercice de fonctions au sein des juridictions.

Comment ne pas mentionner également la vente organisée par l'AGRASC de bijoux, véhicules et téléphones saisis et confisqués dans la salle des pas perdus du tribunal de Nantes, le 2 octobre. 343.990 euros ont été collectés afin d'indemniser les victimes d'infractions pénales et abonder le budget général de l'Etat.

L'année 2025 aura aussi permis la déjudiciarisation de la procédure de saisie des rémunérations, l'une des rares procédures d'exécution qui supposait l'autorisation préalable d'un juge spécialisé et d'un greffier jusqu'à une récente intervention législative qui a permis de recentrer nos personnels sur leurs missions essentielles.

Dans le domaine pénal, l'année 2025 aura également été marquée par la problématique de la surpopulation carcérale, de l'adaptation législative aux tentatives de déstabilisation toujours plus grande de la part des réseaux de criminalité organisée et des trafics de stupéfiants,

de l'action soutenue de l'autorité judiciaire en matière de violences intra familiales, de la redéfinition du viol et des agressions sexuelles, du renforcement législatif en matière d'infractions routières et d'autres thématiques sans cesse plus nombreuses, révélant, s'il en était besoin, que le traitement de la délinquance est devenu un sujet majeur des débats politiques et sociétaux.

L'ensemble de ces chantiers n'aurait pu aboutir sans l'engagement et le professionnalisme de tous.

Pour autant, des difficultés nouvelles apparaissent. Les associations partenaires de la juridiction ont vu les subventions qui leur étaient allouées réduites dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales.

La conception moderne de l'Etat de droit, qui inclut le respect des droits et libertés fondamentales, provoque un procès de plus en plus bruyant en illégitimité du juge, qu'il soit constitutionnel, administratif et judiciaire.

Une démocratie se doit d'être exigeante, et peut-être même sévère parfois, à l'égard de sa justice. Défendre l'Etat de droit, c'est accepter que l'Etat se soumette au droit et aux garanties qu'il offre aux citoyens. L'Etat de droit n'est pas le produit de l'hubris des juges mais une co-construction du juge et du législateur que celui-ci est libre de corriger à tout instant.

EDITORIAL



Franck BIELITZKI, président et Antoine LEROY, procureur de la République

Rétrospective 2025

JANVIER

27 janvier

Un protocole pour la prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide ou homicide

Le parquet de Nantes et de Saint-Nazaire, ainsi que le Centre Hospitalier de Nantes, de Saint-Nazaire, le groupement hospitalier de Loire-Atlantique, l'ARS Pays de la LOIRE, le SDIS 44, la police nationale, la gendarmerie nationale ainsi que le département de Loire-Atlantique, ont signé le 27 janvier dernier, un protocole permettant la prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide ou homicide au sein du couple.

En France, 119 personnes ont été tuées en 2023 par leur partenaire ou ex-partenaire de vie, dont principalement des femmes qui sont aussi des mères. Ce chiffre se maintient à un haut niveau depuis des années, et impose d'agir en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences intra-familiales, mais aussi d'améliorer la prise en charge des enfants touchés, qui sont parfois directement victimes de ces violences ou témoins directs du passage à l'acte.

Afin de protéger ces enfants co-victimes, l'ensemble des professionnels concernés s'engagent à travers la mise en œuvre de ce protocole à coordonner leurs interventions et obligations de chacun afin de permettre une meilleure prise en charge, et d'apporter une réponse adaptée à la souffrance de ces enfants. L'indispensable coordination des professionnels permettra ainsi de prévenir le risque de développer un syndrome post-traumatique chez ces enfants mineurs.



28 janvier

Nouveau partenaire dans la mise en œuvre du travail non rémunéré à délai rapproché

Le 28 janvier 2025, Renaud GAUDEUL procureur de la République de NANTES, Madame Agnès BOURGEOIS, maire de Rezé et Madame Fabienne GAILLARD, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de NANTES ont signé, un protocole partenarial mettant en œuvre le travail non rémunéré à délai rapproché (TNRDR) dans les services de la ville de Rezé.

A la différence du travail d'intérêt général (TIG), le TNRDR est une mesure alternative aux poursuites pénales. C'est une sanction proposée dans le cadre d'une composition pénale à un mis en cause qui reconnaît avoir commis une infraction de gravité modérée.

La particularité du TNRDR consiste en la rapidité de sa mise en œuvre. En effet, la mesure est notifiée à la personne mise en cause immédiatement à l'issue de sa mesure de garde à vue ou de son audition. Si la personne accepte la sanction, elle est convoquée au SPIP la semaine suivante. Le SPIP notifie à la personne le lieu d'exécution de la mesure et l'auteur doit s'y rendre dès la semaine suivante. Ainsi l'auteur débute l'exécution de son TNR au plus tard 15 jours après son acceptation.

Il a un délai maximum de 2 mois pour achever son travail.

Ce dispositif doit permettre de lutter plus efficacement contre la délinquance de moyenne intensité, par une réponse pénale plus lisible, plus rapide et plus effective, et ainsi augmenter le taux de réponse pénale. Il en va de l'intérêt des victimes, des auteurs, et donc de la société en général.

Après Saint-Herblain en 2023, puis Nantes en 2024, c'est donc au tour de la ville de Rezé de devenir officiellement partenaire du parquet de Nantes dans la mise en œuvre de ce dispositif TNR-DR. D'autres protocoles devraient être signés avec des collectivités de la métropole nantaise au cours de l'année 2025.



FEVRIER

12 février

Signature d'une convention entre le tribunal judiciaire de Nantes et l'association Ose ton futur

Le 12 février, le tribunal judiciaire de Nantes rejoint les nombreux partenaires de l'association Ose ton futur. Nantes Métropole, la ville de Nantes, le département de Loire-Atlantique mais aussi l'Académie de Nantes, Quartiers2030, le

préfet de Loire-Atlantique, le tribunal administratif, le Fonds pour le développement de la vie associative et d'autres partenaires encore participent au rayonnement de l'association sur le territoire.

La signature de cette convention, en présence de monsieur le président, de la présidente de l'association, Nabila Huruguen, accompagnée de madame Brigitte Ayrault, officialise les relations déjà riches et constructives entre association et la juridiction.

Ce sont des valeurs communes telles que la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement et la lutte contre les discriminations qui ont conduit le tribunal judiciaire de Nantes à officialiser par la signature d'une convention un partenariat fructueux déjà installé depuis plusieurs années. En effet, le tribunal accueille régulièrement des classes de collège ou de lycée à l'occasion de l'organisation de procès fictifs dans une salle d'audience. La dernière manifestation avec l'association a d'ailleurs eu lieu quelques jours avant la signature de la convention, le 7 février dernier, lors d'un procès fictif avec la participation de maître Gouache.

L'objet de la convention est également de faire découvrir le monde judiciaire à plus d'une centaine d'élèves dans le courant de l'année.

Ce partenariat a pour objectif ambitieux de participer à la concrétisation du droit égal pour chacun de réussir, de faire ses preuves et d'exercer ses talents.



MARS

3 mars

Audience d'installation de monsieur LEROY, procureur de la République

Le lundi 3 mars, s'est tenue l'audience solennelle d'installation, en présence des représentants des autorités judiciaires, civiles et militaires, d'élus, de représentants d'associations, des membres du conseil de l'ordre.

Il a été procédé à l'installation dans leurs fonctions des nouveaux magistrats, d'une directrice de services de greffe judiciaires mais aussi du nouveau procureur de la République de Nantes, Antoine LEROY.



21 mars

Finale du concours de plaidoiries pour l'association LYSIAS

Pour la 17e année depuis la création de l'association LYSIAS, la finale du concours de plaidoiries a eu lieu le 21 mars dans une salle d'audience du tribunal judiciaire.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le procureur a félicité l'association pour son exceptionnelle longévité, et s'est félicité du partenariat existant entre l'université de Nantes et la juridiction. Il a aussi félicité les élèves finalistes pour le parcours réalisé et à surtout continuer de croire en leur avenir quel que soit les carrières auxquelles il se destinent.

Les représentants de l'association, ont remercié chaleureusement le tribunal d'accueillir à nouveau cette finale dans ses murs.

Quatre candidats en première et deuxième année de licence de droit, se sont présentés devant le jury composé de Monsieur Olivier BONHOMME, ancien procureur de la République adjoint, et de Madame DESMORAT, vice-présidente de la 7e chambre civile et de Mme Marie-Lou STURBOIS, secrétaire générale de la conférence nationale Lysias, et se sont affrontés dans des plaidoiries aux thématiques civiles et pénales.

Après délibérations, Monsieur Valentin TANDINA étudiant en 1ère année de licence (pour la plaidoirie civile) et Monsieur Ethan MAILLOT en 2e année (pour la plaidoirie pénale) ont été désignés vainqueurs par le jury.



AVRIL

4 avril

Concours d'éloquence « Les petites plaidoiries »

Le concours Les Petites Plaidoiries, organisé en partenariat avec le rectorat de Nantes, s'adresse aux élèves de terminale des lycées d'enseignement général et technologique de l'académie qui ont choisi l'enseignement optionnel "Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain" (DGEMC).

Ce programme aborde de nombreuses problématiques liées à notre société :

l'évolution de la famille, la vie, la santé, internet et le droit, la protection européenne des droits de l'homme, etc.

Pour cette édition 2025, 10 binômes ont été retenus pour participer à la finale qui s'est déroulée le 4 avril au Palais de justice de Nantes.

Le jury était constitué de professionnels du droit, Madame Clara PAGE et Cassandra BOUTREUX, stagiaires avocates, Madame CROIZE, 1ère vice-présidente en chambre civile, Madame VIGUIER, juge de l'application des peines, Maître CREACH ainsi que de Monsieur Didier Gouill, inspecteur d'académie.

Les binômes appelés successivement à la barre ont exposé à deux voix une argumentation juridique, structurée et convaincante dans un temps imparti (5 minutes) afin de défendre la cause qui leur avait été attribuée. Les dossiers à défendre, pour l'accusation comme pour la défense, faisaient écho à l'actualité : la défense de l'environnement, le droit médical, le droit du travail, etc...



23 avril

Signature d'une convention avec le service pénal socio-judiciaire de l'ADAES 44 et le parquet de Nantes

Le 23 avril dernier, Flore CAIVEAU, directrice du service pénal de l'ADAES 44 et Antoine LEROY, procureur de la République ont signé une convention portant sur l'accès au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommée « dossier pénal numérique ».

Cette convention lie les deux parties signataires afin de prévoir l'accès à la procédure pénale numérique (PPN). La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les membres désignés de l'association peuvent accéder, à titre nominatif, au traitement de données à caractère personnel dénommée « dossier pénal numérique », dans le strict exercice de leurs missions auprès du parquet.

Cette signature est intervenue en marge d'une réunion de présentation entre l'ADAES 44 et Monsieur le procureur. A cette occasion, les délégués du procureur présents ont pu se présenter, exposer leurs missions et échanger librement sur différents sujets avec Monsieur le procureur.



MAI

7 mai

Signature du protocole de rappel à l'ordre avec la ville de la Chapelle sur Erdre

Le 7 mai dernier, Laurent GODET, maire de La-Chapelle-sur-Erdre, et Antoine LEROY, procureur de la République, ont signé un protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Ce protocole permet au maire de convoquer une personne ayant commis un acte portant

atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le maire dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance à l'auteur de troubles mineurs à l'ordre public comme notamment dans le cadre de conflits de voisinage, d'absentéisme scolaire, de présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics, de certaines nuisances sonores, ou d'incivilités commises par des mineurs.

Cet outil permet d'agir directement et rapidement, au plus près de la commission de la première infraction ou incivilité, et de ne pas attendre une réitération de faits plus graves.

Ce dispositif, qui se veut simple, permet de rendre au maire son rôle d'origine en matière de prévention de la délinquance, et laisse au maire ou à son adjoint l'initiative du rappel à l'ordre. Cette mesure, à vertu pédagogique et éducative, permet également de prendre en compte l'histoire de l'individu, la dimension personnelle.

Également adopté par les villes de Nantes, Orvault, Saint-Nazaire, Saint-Philbert-de-Granlieu, et Saint-Herblain, ce protocole est un levier de plus pour réagir dans un délai très court à des faits portants atteinte à l'ordre public.



14 mai

Commémoration de l'attaque d'Incarville

Un hommage national rendu le 14 mai aux agents pénitentiaires tués ou blessés lors de l'attaque du péage d'Incarville un an plus tôt en présence des chefs de juridiction et du Bâtonnier.

Après une minute de recueillement, monsieur le président a lu la note du ministre d'Etat, garde des sceaux à l'attention des agents du Ministère de la justice.



23 mai

Le procureur à la rencontre des citoyens lors d'une réunion publique à Bellevue

Plus d'une centaine de participants été réunis le 23 mai dernier au carré des services de Saint-Herblain pour échanger sur les enjeux de tranquillité publique sur le quartier.

La parole a d'abord été donnée aux habitants, aux associations ainsi qu'à plusieurs lycéens du quartier puis aux représentants de l'Etat présents pour l'occasion.

L'action de l'Etat a été mise en lumière par le procureur de la République mais aussi, les services de la préfecture, de la police nationale, de l'éducation nationale, de la ville de Saint-Herblain et de Nantes.

Trois thèmes prioritaires ont été évoqués :

- La lutte contre le narcotrafic
- L'amélioration du cadre de vie dans ce quartier prioritaire de la ville (QPV)
- Les actions de prévention auprès des jeunes financés par la préfecture.

Cette réunion a également permis de mettre en avant le travail partenarial mis en œuvre chaque jour par les institutions, notamment à travers la signature en septembre dernier de la convention portant sur le traitement des affaires judiciaires et le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents du parcs de logements sociaux associant services de la préfecture, de la police et de la gendarmerie nationale ainsi que l'ensemble des bailleurs sociaux de Nantes métropole.



OCTOBRE

2 octobre

Nuit du droit

Dans le cadre de la 7ème nuit du droit, la

juridiction nantaise a accueilli l'une des huit ventes aux enchères organisées dans des tribunaux judiciaires français le 2 octobre 2025.

A l'initiative de l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués), ce projet a été mis en œuvre en collaboration avec le service des scellés, sous la supervision d'Antoine LEROY, procureur de la République.

L'opération a donné lieu à un bénéfice de 343 990 € de biens vendus au profit de l'Etat.



9 octobre

Hommage à l'entrée au Panthéon de Robert Badinter

Franck BIELITZKI, président, et Louis-Georges BARRET, bâtonnier, ont tenu le 9 octobre un discours en l'honneur du parcours et de l'entrée au Panthéon de Robert Badinter.

De nombreux agents, magistrats et avocats étaient présents afin d'y rendre hommage.



Les statistiques de la juridiction

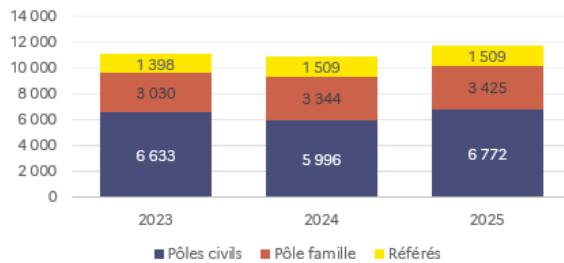
1 - Activité civile

Pôles civils

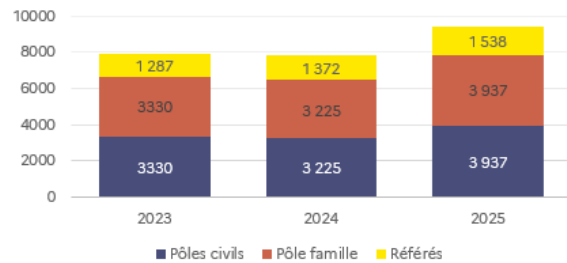
		2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Affaires nouvelles	Pôles civils*	6 633	5 996	6 772	12,94%
	Référés	1 398	1 509	1 509	0,00%
	Pôle famille	3 030	3 344	3 425	2,42%
	TOTAL	11 061	10 849	11 706	7,90%
Affaires terminées	Pôles civils*	6 430	5 401	6 378	18,09%
	Référés	1 287	1 372	1 538	12,10%
	Pôle famille	3 330	3 225	3 937	22,08%
	TOTAL	11 047	9 998	11 853	18,55%
Affaires en cours au 31/12	Pôles civils*	5 712	6 392	6 715	5,05%
	Référés	332	405	365	-9,88%
	Pôle famille	4 111	4 284	4 071	-4,97%
	TOTAL	10 155	11 081	11 151	0,63%

*1ère, 4ème chambre, 7ème et 8ème chambres, JEX, CIVI, RULJ, expropriations, saisies immobilières, ordonnances sur requêtes, JLD HO, loyers commerciaux

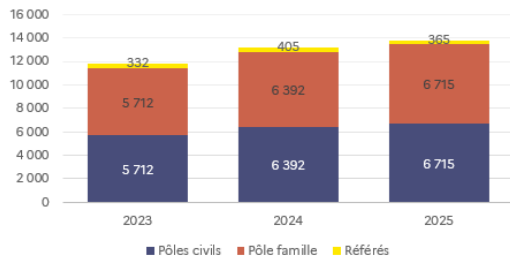
AFFAIRES NOUVELLES



AFFAIRES TERMINÉES



AFFAIRES EN COURS AU 31/12



Taux de couverture

	2023	2024	2025
Pôles civils	96,94%	90,08%	94,18%
Pôle famille	109,90%	96,44%	114,95%

Contentieux de la protection

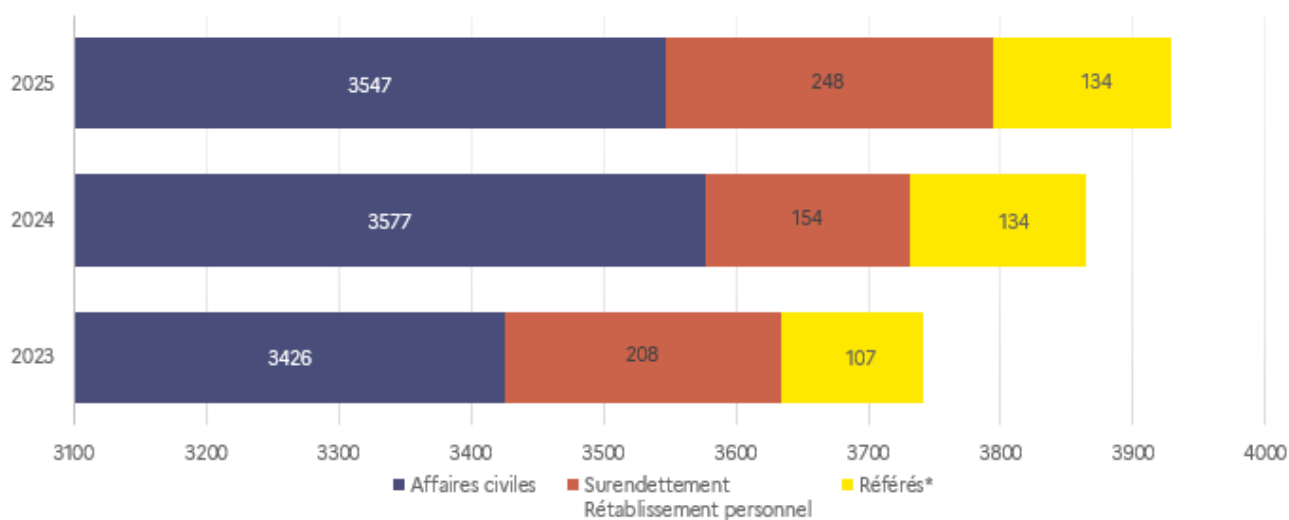
		2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Affaires civiles*	Affaires nouvelles	3426	3577	3547	-0,84%
	Affaires terminées	2650	3404	3204	-5,88%
Surendettement Rétablissement personnel	Affaires nouvelles	208	154	248	61,04%
	Affaires terminées	262	214	202	-5,61%
Référés*	Affaires nouvelles	107	134	134	0,00%
	Affaires terminées	99	79	136	72,15%
Injonctions de payer*	Ordonnances rendues	3360	3021	2432	-19,50%
Saisies des rémunérations	Décisions rendues	853	814	689	-15,36%
	Ouvertures de dossiers majeurs	2261	2677	3210	19,91%
	Jugements rendus	1972	1951	2076	6,41%
	Dossiers en cours au 31/12	8934	9578	10280	7,33%
Tutelles majeurs*	Ordonnances rendues	1831	1851	2157	16,53%

*sources : WinCi tableau 6 et 30, IPWEB et TUTI

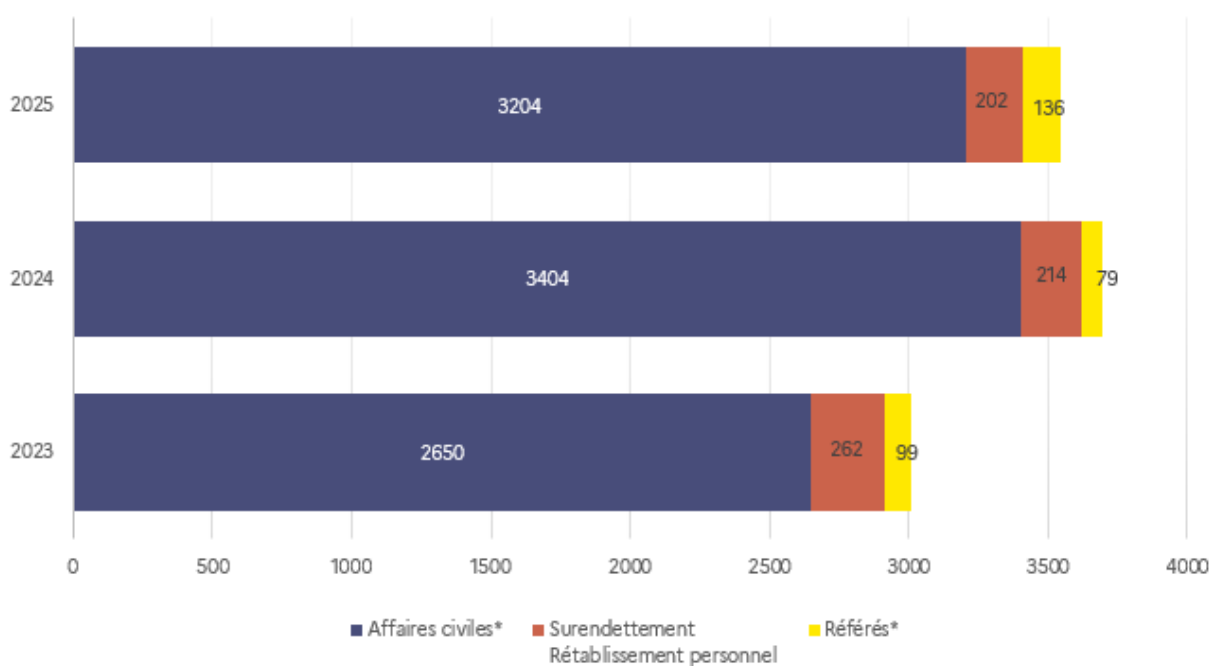
Taux de couverture

	2023	2024	2025
Civil	77,35%	95,16%	90,33%
Surendettement – RP	125,96%	138,96%	81,45%
Référés	40,84%	62,62%	66,34%

AFFAIRES NOUVELLES

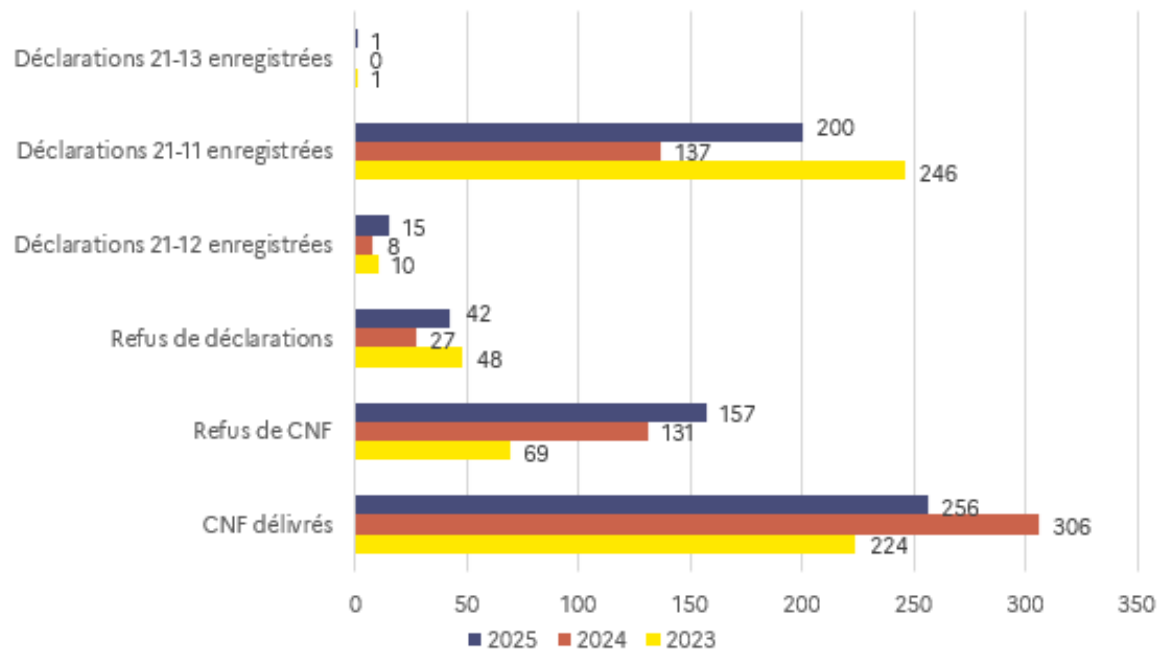


AFFAIRES TERMINÉES



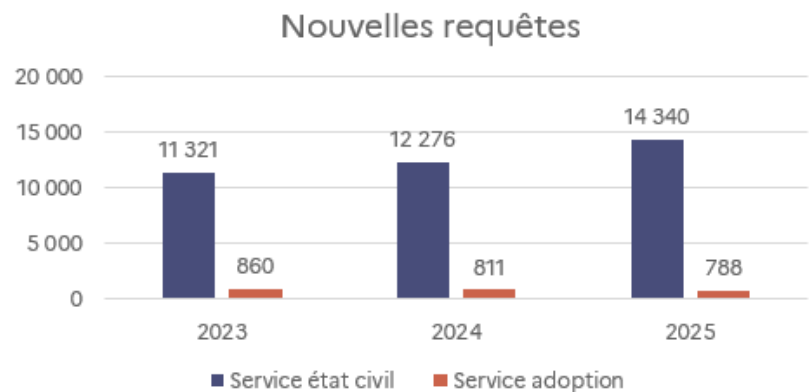
Service de la nationalité française

Décisions rendues	2023	2024	2025
CNF délivrés	224	306	256
Refus de CNF	69	131	157
Refus de déclarations	48	27	42
Déclarations 21-12 enregistrées	10	8	15
Déclarations 21-11 enregistrées	246	137	200
Déclarations 21-13 enregistrées	1	0	1



Service civil du parquet

Nouvelles requêtes	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Service état civil	11 321	12 276	14 340	16,81%
Service adoption	860	811	788	-2,84%

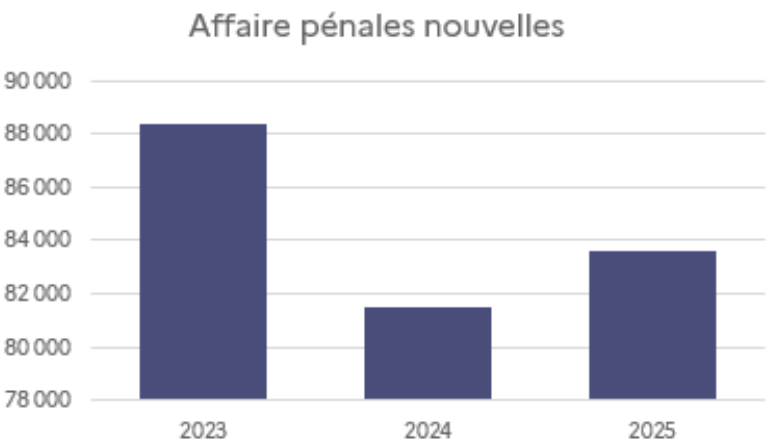


2- Activité pénale

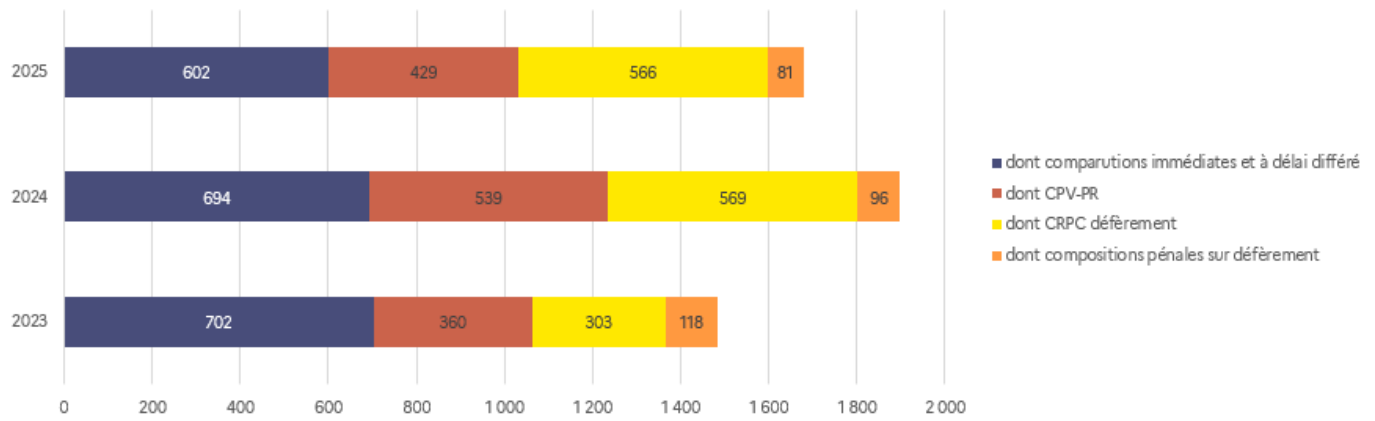
Activité du parquet

ACTIVITE PARQUET	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Affaires pénales nouvelles	88 345	81 519	83 634	3%
ORIENTATIONS				
Saisines d'un juge d'instruction	243	255	243	-5%
POURSUITES SUR DEFEREMENT				
dont comparutions immédiates et à délai différé	702	694	602	-13%
dont CPV-PR	360	539	429	-20%
dont CRPC défèrement	303	569	566	-1%
dont compositions pénales sur défèrement	118	96	81	-16%
Sous-total poursuites sur défèrement	1483	1898	1678	-12%
POURSUITES HORS DEFEREMENT				
dont COPJ *	2 466	2 357	2 088	-11%
dont CRPC	910	987	1 026	4%
dont citations directes	27	7	18	175%
dont ordonnances pénales délictuelles	3 443	2 431	2 233	-8%
dont compositions pénales	3 178	3 204	1 886	-41%
dont tribunal de police	44	135	42	-69%
dont ordonnances pénales contraventionnelles	1374	2886	1310	-55%
Sous-total poursuites hors défèrement	11 442	12 007	8 603	-28%
TOTAL	13 168	14 160	10 524	-26%

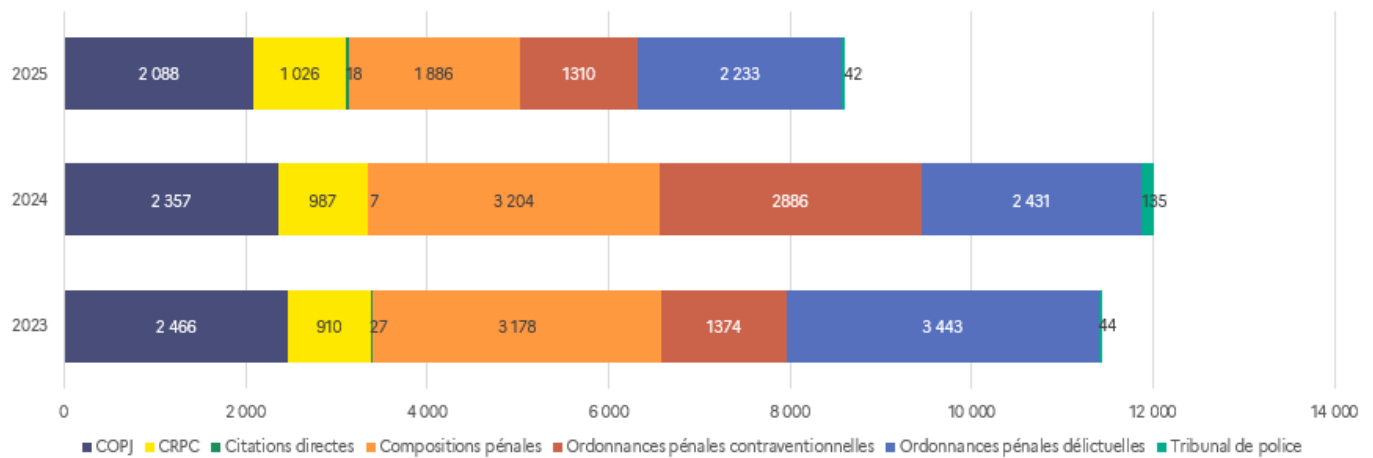
* nombre de COPJ enregistrées dans l'année



Poursuites sur déferement

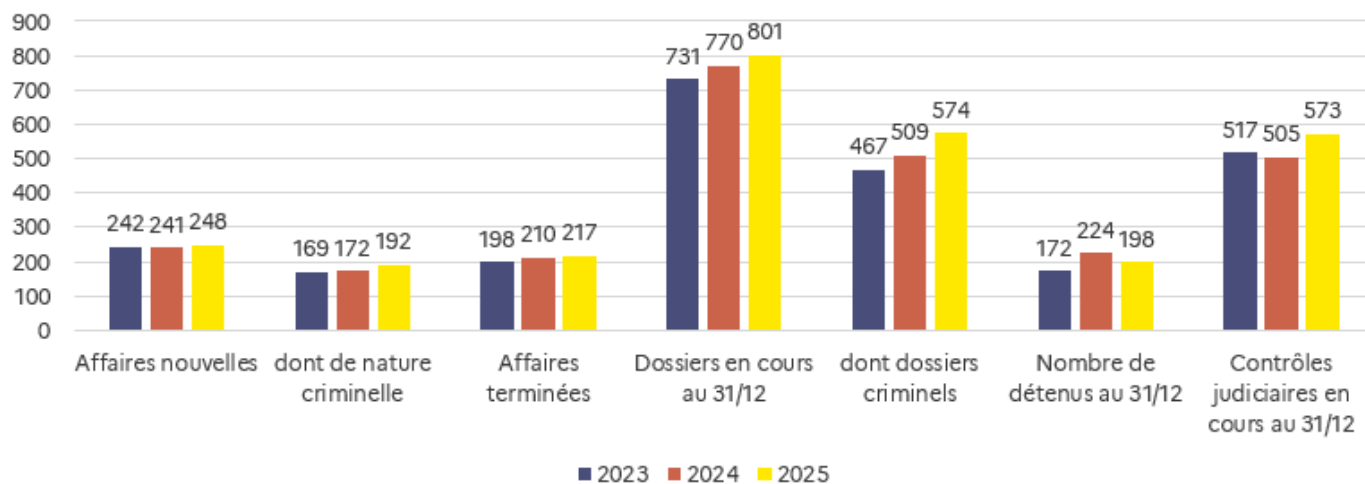


Poursuites hors déferement



Activité du service de l'instruction

Activité Instruction	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Affaires nouvelles	242	241	248	3%
dont de nature criminelle	169	172	192	12%
Affaires terminées	198	210	217	3%
Dossiers en cours au 31/12	731	770	801	4%
dont dossiers criminels	467	509	574	13%
Nombre de détenus au 31/12	172	224	198	-12%
Contrôles judiciaires en cours au 31/12	517	505	573	13%

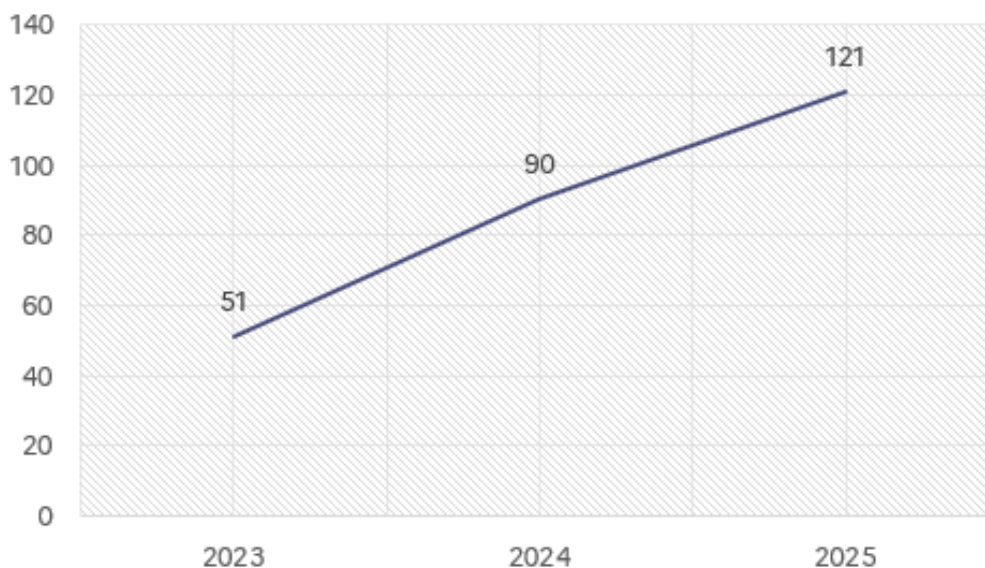


Activité de la cour d'assises et de la cour criminelle départementale

	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Sessions	20	28	49	75%
Arrêts Cour d'assises	25	26	50	92%
Arrêts Cour criminelle	25	23	8	-65%
Affaires restant à juger	51	90	121	34%

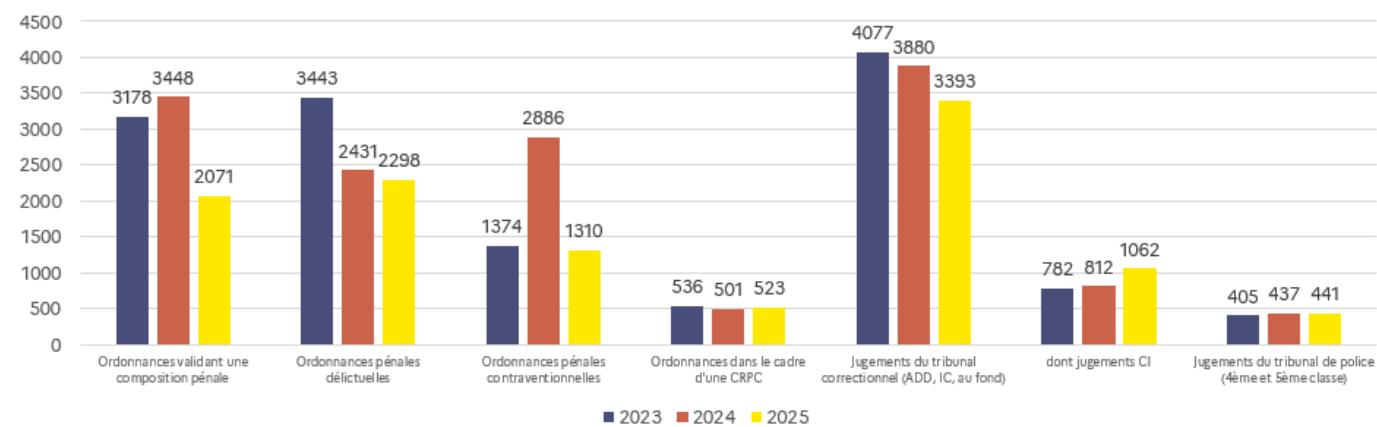
	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Nombre de personnes condamnées	56	68	58	-15%
Nombre de personnes acquittées	1	5	2	-60%

Évolution du stock cour d'assises et cour criminelle



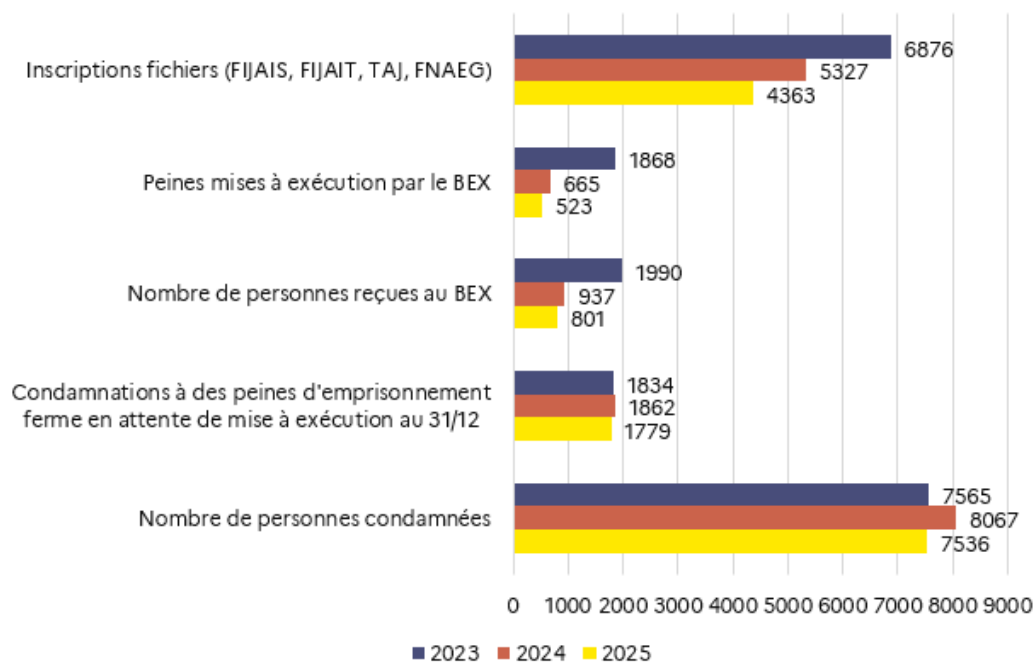
Activité du tribunal correctionnel
et du tribunal de police

Décisions rendues	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Ordonnances validant une composition pénale	3178	3448	2071	-40%
Ordonnances pénales délictuelles	3443	2431	2298	-5%
Ordonnances pénales contraventionnelles	1374	2886	1310	-55%
Ordonnances dans le cadre d'une CRPC	536	501	523	4%
Jugements du tribunal correctionnel (ADD, IC, au fond)	4077	3880	3393	-13%
dont jugements CI	782	812	1062	31%
Jugements du tribunal de police (4ème et 5ème classe)	405	437	441	1%
TOTAL	13795	14395	11098	-23%
Nombre d'appels correctionnels enregistrés par le greffe	842	904	990	10%

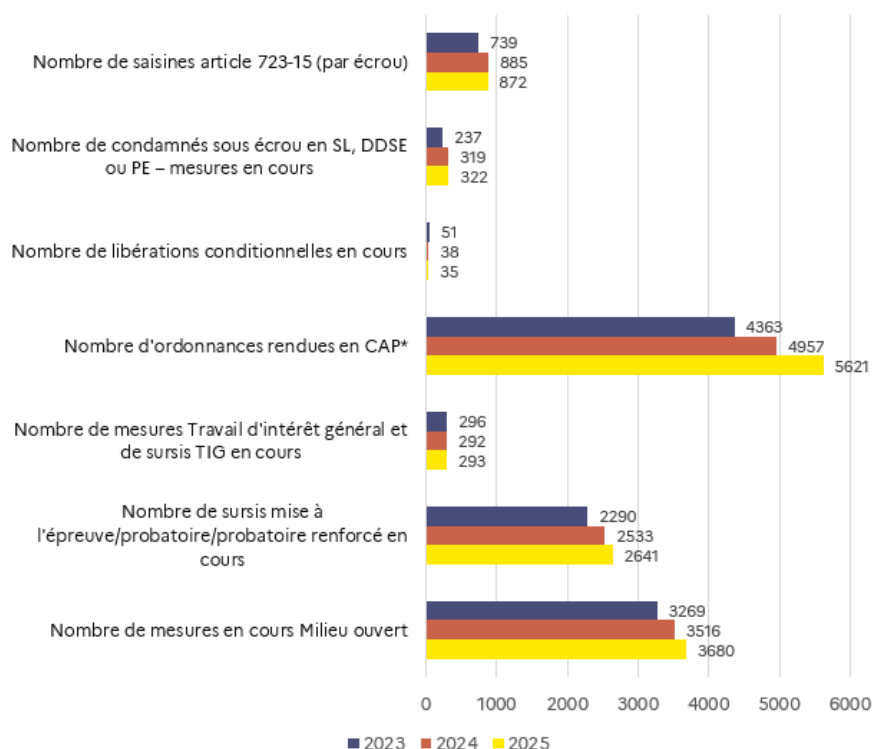


Activité des services de l'exécution
des peines et de l'application des
peines

Exécution des peines	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Nombre de personnes condamnées	7565	8067	7536	-7%
Condamnations à des peines d'emprisonnement ferme en attente de mise à exécution au 31/12	1834	1862	1779	-4%
Nombre de personnes reçues au BEX	1990	937	801	-15%
Peines mises à exécution par le BEX	1868	665	523	-21%
Inscriptions fichiers (FIJAIS, FIJAIT, TAJ, FNAEG)	6876	5327	4363	-18%

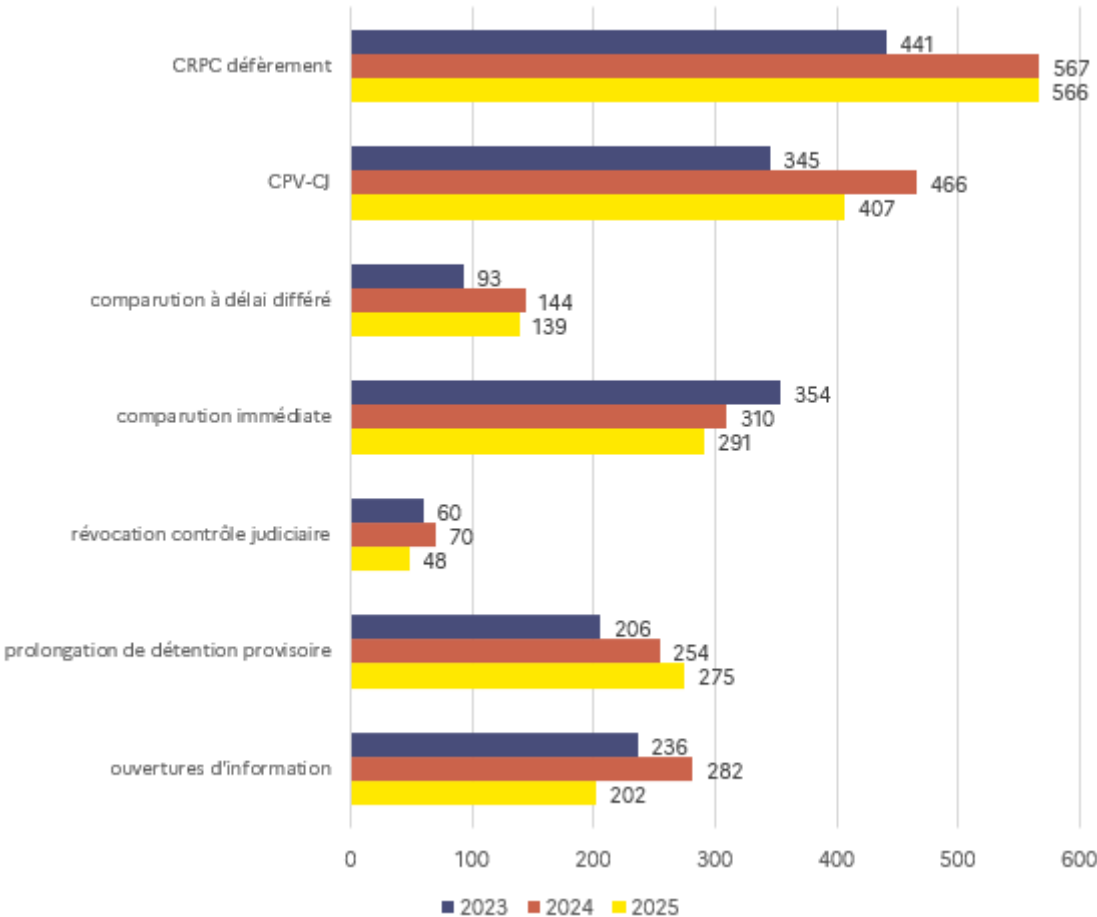


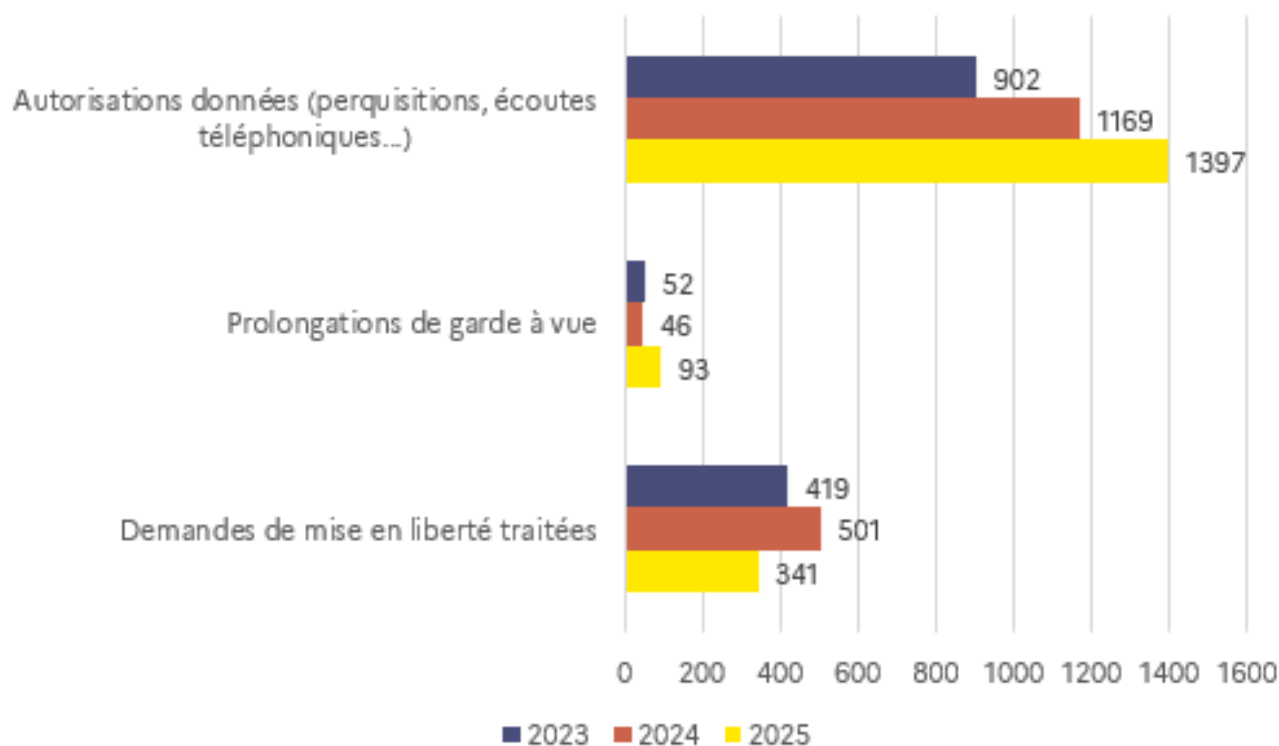
Application des peines	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Nombre de mesures en cours Milieu ouvert	3269	3516	3680	5%
Nombre de sursis mise à l'épreuve/probatoire/probatoire renforcé en cours	2290	2533	2641	4%
Nombre de mesures Travail d'intérêt général et de sursis TIG en cours	296	292	293	0%
Nombre d'ordonnances rendues en CAP*	4363	4957	5621	13%
Nombre de libérations conditionnelles en cours	51	38	35	-8%
Nombre de condamnés sous écrou en SL, DDSE ou PE – mesures en cours	237	319	322	1%
Nombre de saisines article 723-15 (par écrou)	739	885	872	-1%



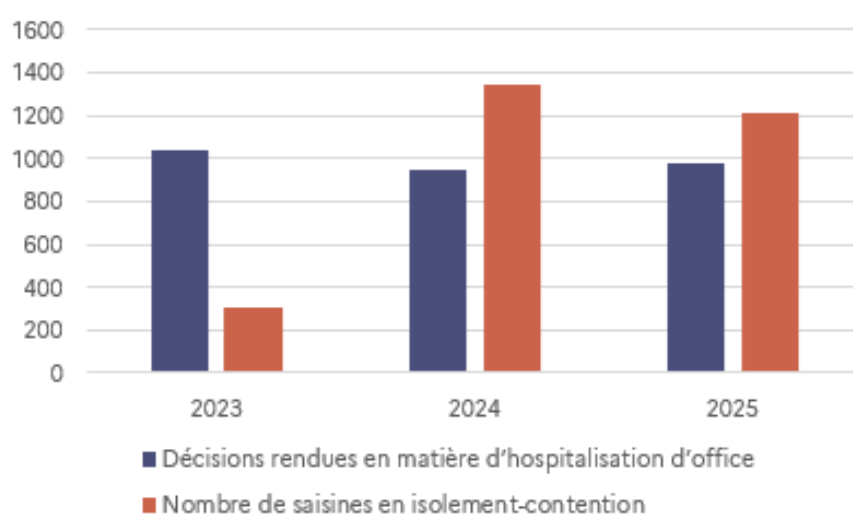
3- Activité du juge des libertés et de la détention

ACTIVITE PENALE DU JLD		2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Nombre de décisions rendues	ouvertures d'information	236	282	202	-28%
	prolongation de détention provisoire	206	254	275	8%
	révocation contrôle judiciaire	60	70	48	-31%
	comparution immédiate	354	310	291	-6%
	comparution à délai différé	93	144	139	-3%
	CPV-CJ	345	466	407	-13%
	CRPC défèrement	441	567	566	0%
Demandes de mise en liberté traitées		419	501	341	-32%
Prolongations de garde à vue		52	46	93	102%
Autorisations données (perquisitions, écoutes téléphoniques...)		902	1169	1397	20%



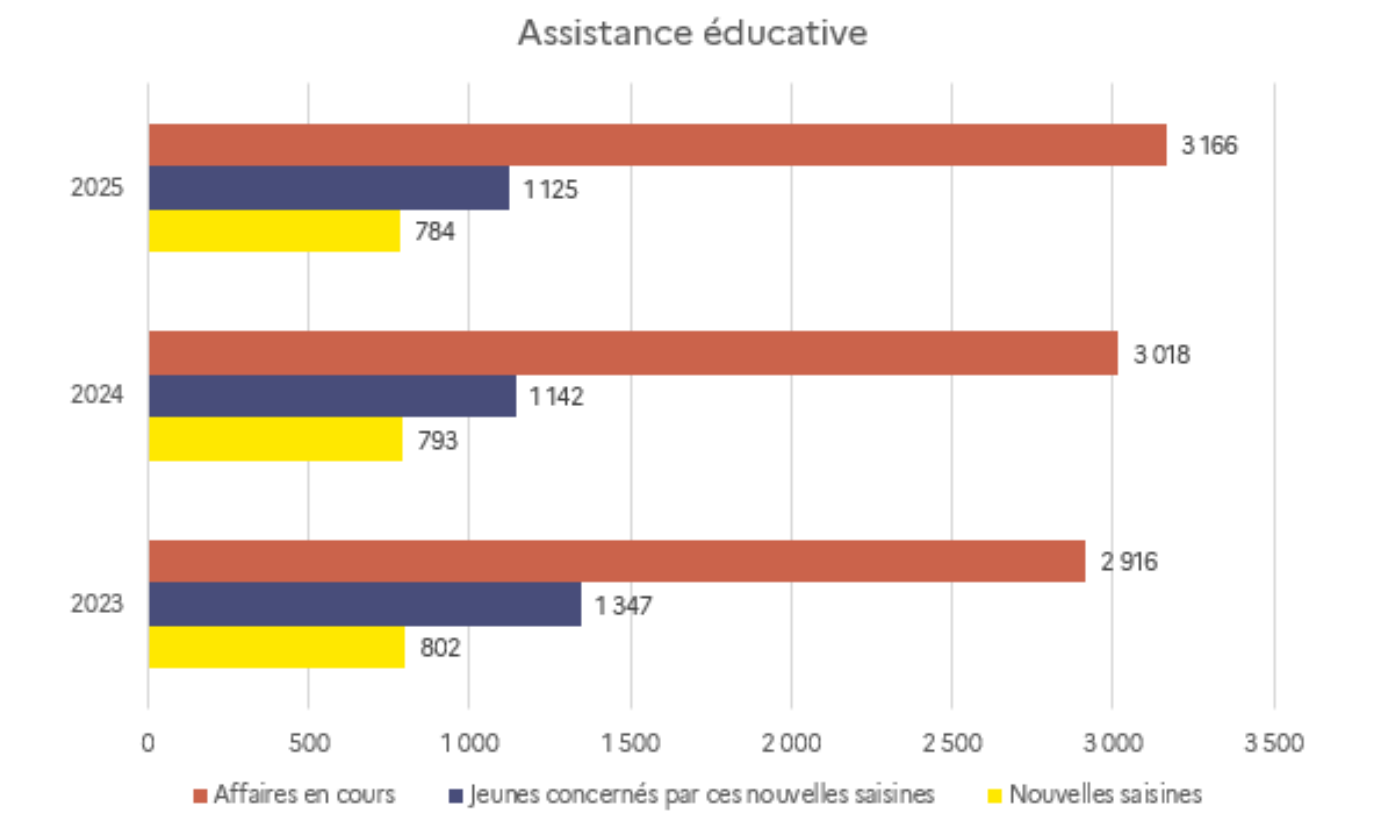


ACTIVITE CIVILE DU JLD	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Décisions rendues en matière d'hospitalisation d'office	1038	947	978	3,27%
Nombre de saisines en isolement-contention	303	1339	1210	-9,63%



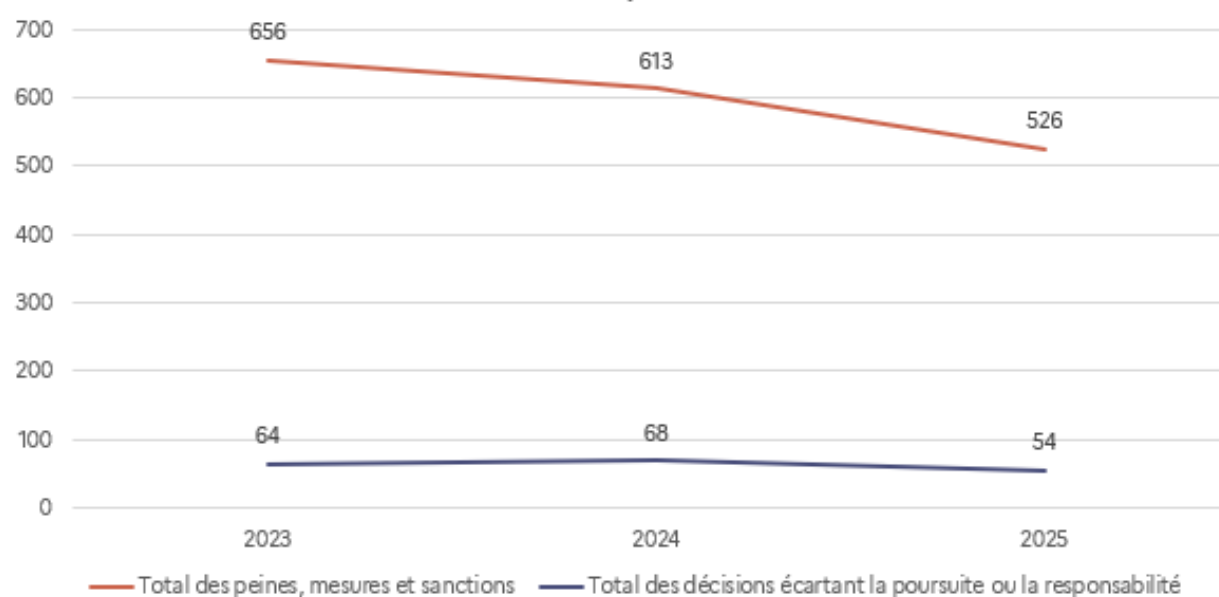
4- Activité du tribunal pour enfant

Assistance éducative	Nouvelles saisines	Jeunes concernés par ces nouvelles saisines	Affaires en cours
2023	802	1 347	2 916
2024	793	1 142	3 018
2025	784	1 125	3 166
Évolution 2024-2025	-1,1%	-1,5%	4,9%



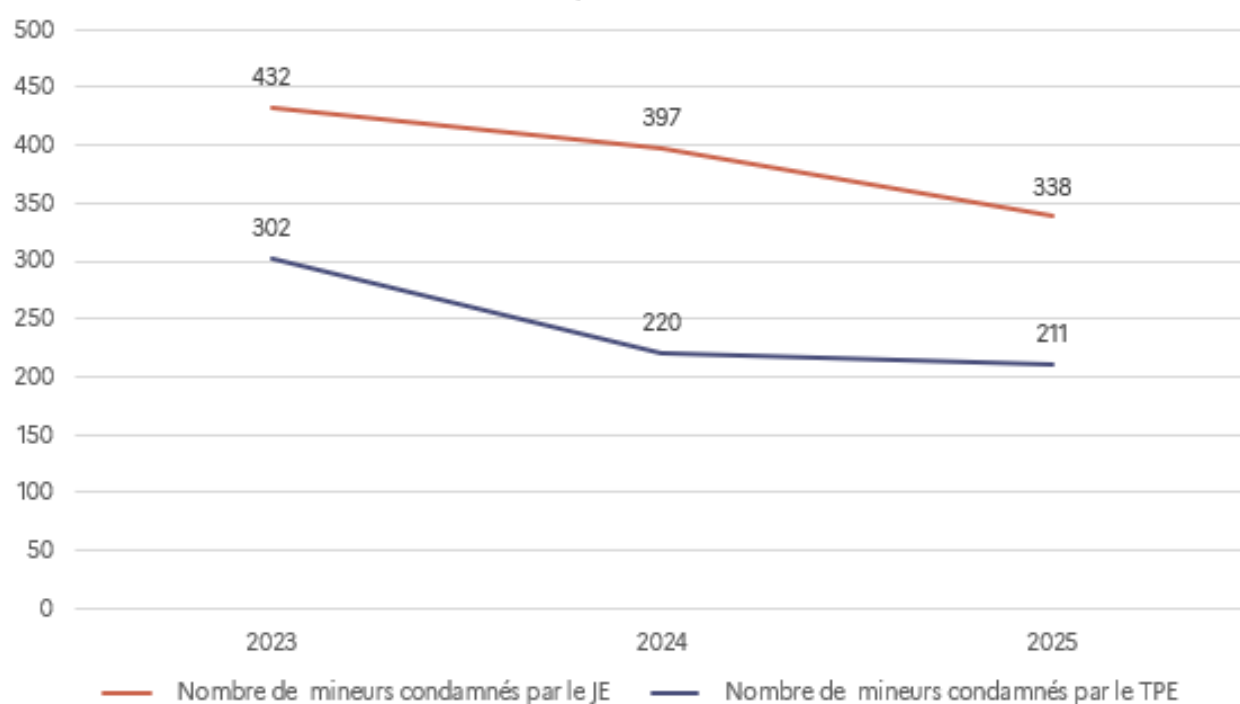
Pénal JE	Total des peines, mesures et sanctions	Total des décisions écartant la poursuite ou la responsabilité	Total
2023	656	64	720
2024	613	68	681
2025	526	54	580
Évolution 2024-2025	-14,2%	-20,6%	-14,8%

Activité pénale JE



Pénal JE et TPE	Nombre de mineurs condamnés par le JE	Nombre de mineurs condamnés par le TPE	TOTAL des condamnations
2023	432	302	734
2024	397	220	617
2025	338	211	740
Évolution 2024-2025	-14,9%	-4,1%	19,9%

Activité pénale JE et TPE

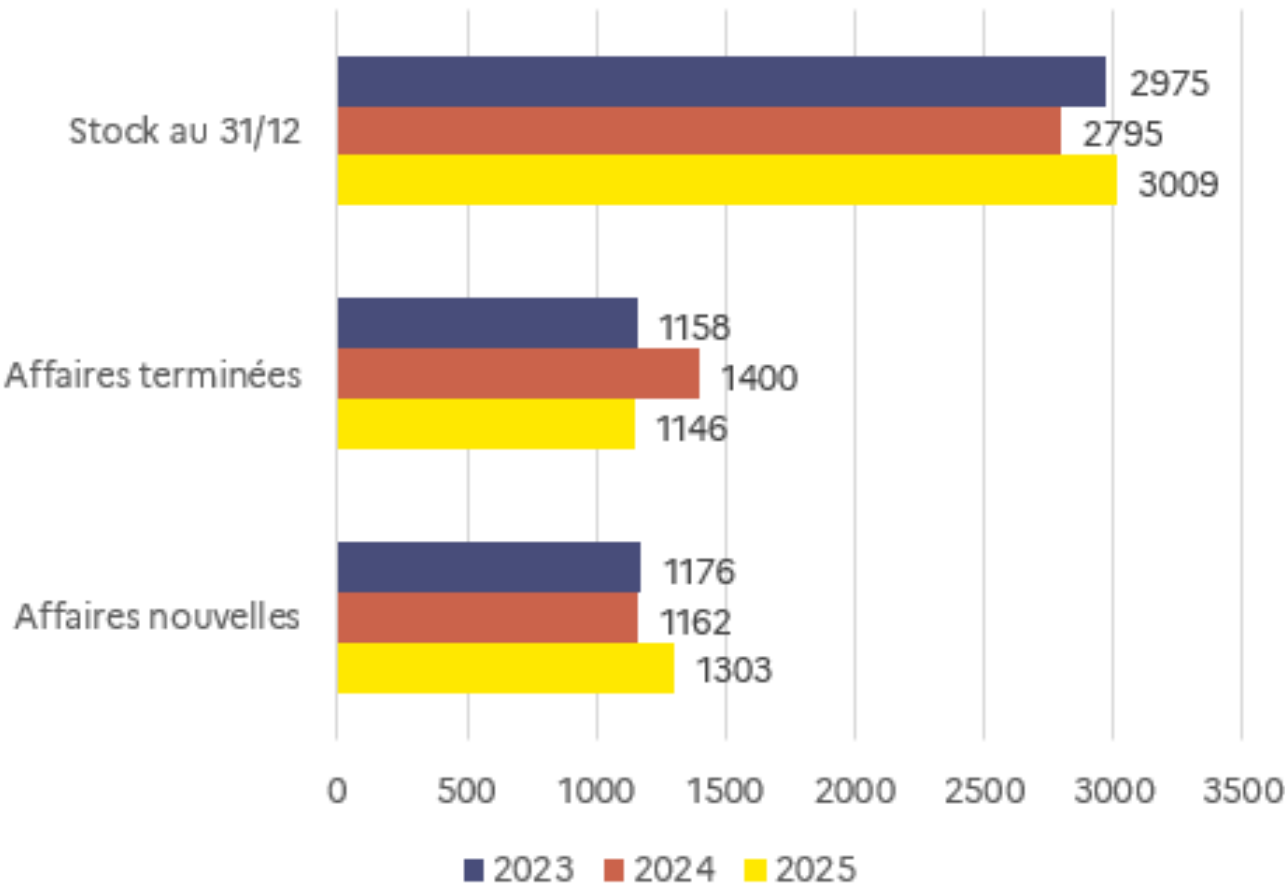


5- Activité du pôle social

	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Affaires nouvelles	1176	1162	1303	12,13%
Affaires terminées	1158	1400	1146	-18,14%
Stock au 31/12	2975	2795	3009	7,66%

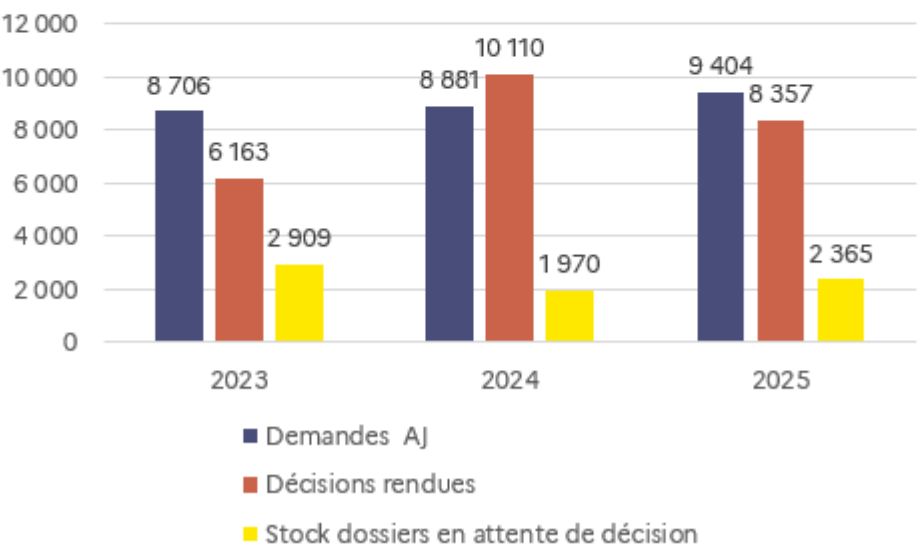
*Activité ex TASS et TCI

** augmentation du stock lié à la création du pôle



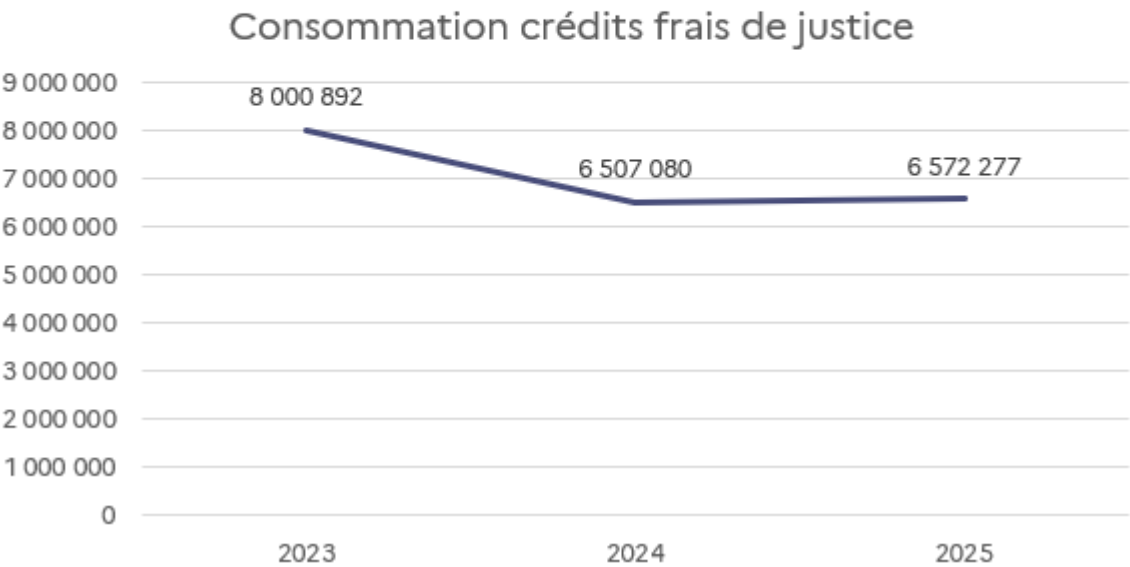
6- Bureau d'aide juridictionnelle

	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Demandes AJ	8 706	8 881	9 404	5,89%
Décisions rendues	6 163	10 110	8 357	-17,34%
Stock dossiers en attente de décision	2 909	1 970	2 365	20,05%



7- Frais de justice

	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Consommation crédits frais de justice	8 000 892	6 507 080	6 572 277	1,00%

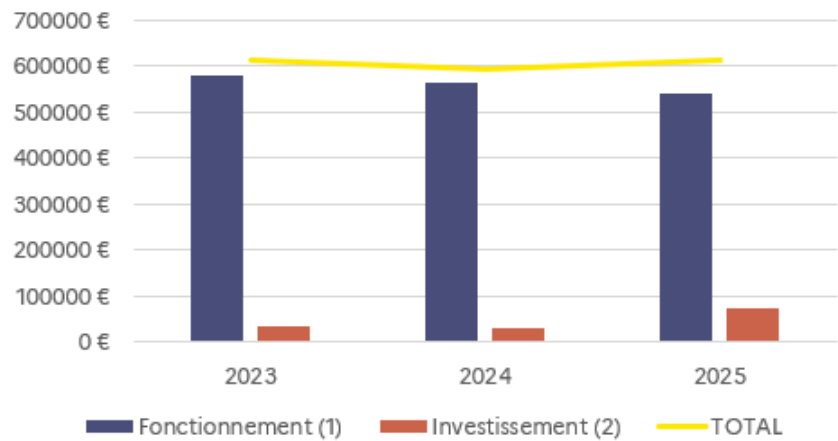


BUDGET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES

	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Fonctionnement (1)	579000 €	565384 €	538750 €	-4,71%
Investissement (2)	34759 €	28758 €	73830 €	156,73%
TOTAL	613759 €	594142 €	612580 €	3,10%

Frais postaux et taxe foncière TC pris en charge par le SAR à partir de 2023

Budget du TJ de Nantes



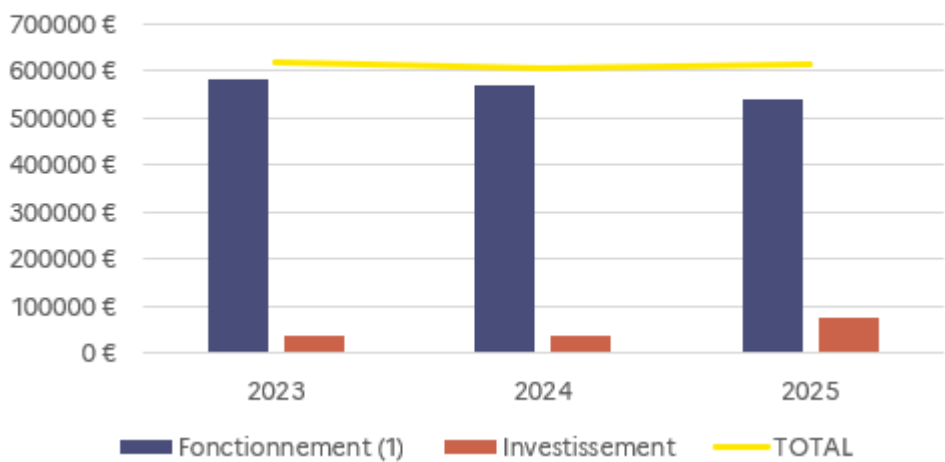
BUDGET DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE NANTES

	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Fonctionnement (1)	582279 €	568111 €	541000 €	-4,77%
Investissement (2)	34759 €	36569 €	73830 €	101,89%
TOTAL	617038 €	604680 €	614830 €	1,68%

(1) Dotation initiale et dotation complémentaire

(2) Crédits AGRASC (dont report 2024) et crédits de proximité

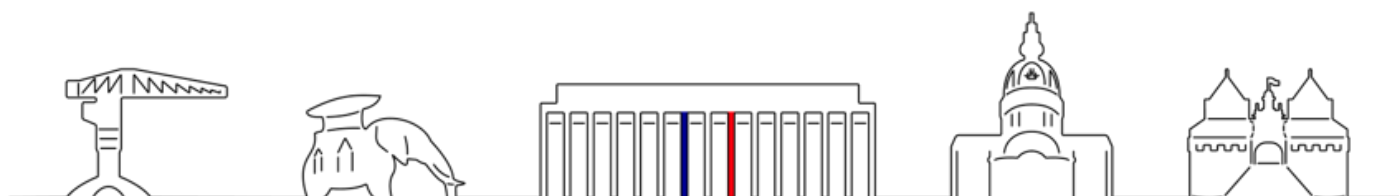
Budget de l'arrondissement judiciaire de Nantes





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES
19 quai François Mitterrand
44921 NANTES CEDEX 9